



DATE de la commission :

DEPARTEMENT: 56 Morbihan

# Formulaire unique de demande d'aides sociales

Favoriser l'envoi numérique

## Demande

- d'aide sociale
- complémentaire santé
- d'Aide juridictionnelle
- d'Aide à la reconversion
- d'Aide à la scolarité
- d'allocation de naissance
- de bourse d'études

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

### Situation de famille

### Situation professionnelle

Situation familiale :

Activité

Adhérent

Conjoint

Chômage

Retraite

Nombre d'enfant(s) à charge :

Montant des ressources mensuelles du foyer.....

Montant des charges mensuelles du foyer.....

Reste à vivre pour le foyer.....

Aide déjà accordée, montant si il est connu, sinon en cours

ONAC :

Section UNC :

Autres aides :

---

Le Président départemental,

---

**RAPPEL DE LA PROCEDURE :**

**Principe** : seuls les adhérents actifs de l'UNC peuvent prétendre à ces aides. Les sympathisants **non soumis à cotisation** n'entrent pas dans ce dispositif.

- Toutes les demandes d'aide sociale adressées au Siège (uncsocial@unc.fr) **doivent émaner (signature et/ou adressées par son mail)** du Président départemental.
  - Joindre obligatoirement la **copie du dernier avis d'impôt sur les revenus**.
  - Tous les revenus de la personne susceptible d'être aidée doivent figurer (AAH, allocations logement, allocations familiales, tierce-personne...).
  - Les informations expliquant la situation de la personne aident à la prise de décision, dans la mesure où la rubrique «*Justification de la demande*» est la plus complète possible, avec notamment le détail des charges.
  - Tous les dossiers doivent spécifier les aides demandées en particulier celles de l'ONAC pour les ressortissants.
  - La rubrique «*Autres aides*» doit être renseignée (CCAS, Sécurité sociale, mutuelle, DDE, SIVA...).
  - Indiquer si un dossier de surendettement a été déposé auprès de la Banque de France. Si la décision a été prise, joindre l'échéancier de la commission de surendettement.
  - Toute information utile au traitement du dossier
- **Pour une aide à la reconversion** : Les demandes de reconversion sont à adresser à UNC du Morbihan qui fera suivre Présentation si possible par le demandeur de son projet de reconversion et des frais engagés.
- **Pour une aide juridictionnelle** : Attestation de l'avocat
- **Pour une aide à la scolarité (secondaire et apprentissage)** : Certificat(s) de scolarité de l'année en cours
- **Pour une bourse d'étude** : Attestation de l'état de boursier jusqu'à 21 ans
- **Pour une allocation de naissance (ou l'adoption)** : Copie du livret de famille